



PROGRAMME DE FORMATION

RH14 - FORMATION 1ER MANDAT SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DES MEMBRES DU CSE ET DE LA COMMISSION SSCT

Modalités de mise en œuvre : stage en présentiel

Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :

Public : Membres titulaires et suppléants du CSE, Membres de la commission SSCT
Pré-requis : La formation ne nécessite aucun pré-requis

Modalité d'accès à la formation :

Bulletin d'inscription

Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Formation obligatoire pour l'ensemble des membres titulaires et suppléants du CSE
Assurer efficacement ses missions en SSCT

Objectifs pédagogiques :

Assurer efficacement ses missions en santé, sécurité et conditions de travail
Acquérir les connaissances indispensables au fonctionnement de cette instance
Développer son aptitude à appréhender les risques professionnels
Contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique-mentale et de la sécurité des salariés
Promouvoir l'amélioration des conditions de travail

Contenu et programme de la formation :

Obligations de l'employeur

Obligations de moyens renforcés / Obligations de résultat.
Responsabilités de l'employeur : Pénale, civile et morale.
Principes généraux de prévention.

Obligations des salariés et attributions des représentants du personnel

Obligations des salariés en matière de SSCT.
Obligations de prévention et documents afférents: Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), Bilan et programme annuel de prévention (PAPRI Pact).
Prévention des activités réalisées par des entreprises extérieures: Protocole de sécurité – Plan d'intervention – Permis feu.
Prévention des risques professionnels physiques (ex «pénibilité»)
Sujets d'information du CSE en matière de SSCT.
Thèmes de consultations du CSE et délais.
Formation des salariés.
Obligations vis à vis des salariés en situation de handicap.
Référént en matière de harcèlement sexuel et de lutte contre les agissements sexistes.

Moyens et fonctionnement du CSE

Durée des mandats, remplacement des élus, élections partielles, déplacements, formation, local, affichage, intranet.
Crédits d'heures : utilisation et mutualisation. Organisation pratique
Protection spécifique des élus.
Réunions plénières : organisation, convocations, ordre du jour, participation, procès-verbaux et comptes rendus, suivi.
Commission CSSCT (si existe) : relations avec le CSE, organisation, moyens.
Recours aux experts : démarche, vote, mission, suivi, pré-rapport, délais préfix...
Sources d'information du droit du travail.
Intervention des acteurs de la prévention: CARSAT – DREETS (Inspecteur du travail) - Service de prévention et de santé au travail (Missions, fonctionnement, visites et examens médicaux, inaptitude).

Missions de veille et d'investigation

Notion de risque, danger et l'évaluation des risques professionnels (DUERP).
Notion de facteur de risques (pénibilité).
Méthode objective : Notion de travail réel, construction du lien avec le travail.
Système mnémotechnique d'aide à la conduite d'enquête: «L.M.N.O.P» et le protocole d'enquête associé.
Méthode subjective: le recueil des verbalisations de l'opérateur.
Pratique d'analyse d'un poste de travail et observation d'une situation de travail.
Diagnostic et suites à donner.
Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement.

L'accident du travail et la maladie professionnelle

Enquête et conditions de réalisation de l'accident de travail.
Présentation de la méthode de « l'arbre des causes ».

Les troubles musculosquelettiques

Dépistage par la verbalisation de sensations de douleur
Risques associés de type tertiaire : MS, stress, fatigue visuelle...

Les troubles psychosociaux

Situation de stress aigu / chronique et outil de dépistage en conduite d'entretien
Situation de harcèlement moral/harcèlement sexuel
Agissements sexistes
Stress au travail, épuisement professionnel, surmenage (burn-out), manque de travail et ennui professionnel (bore-out)
Addictions
Notion de violence au travail
Notion de suicide en lien avec le travail
Prévention des R.P.S. : Rôle de l'entreprise / CSE – C2SCT

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

DUERP : Véritable outil de prévention et de protection des salariés
Notion d'unité de travail
Réactualisation annuelle ou ponctuelle
Système de cotation fréquence / gravité
Cotation des solutions en prévention
PAPRI Pact et DUERP
Avis du CSE
Mise à disposition du DUERP

Encadrement de la formation :

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini.

Qualité du ou des formateurs :

L'intervenant a été sélectionné dans le cadre d'un processus qualité spécifique. Il possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il enseigne et il est reconnu pour son expertise pédagogique.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Analyse commentée de la réglementation illustrée de cas concrets issus de la jurisprudence récente et de l'expérience de l'intervenant.
Exercices pratiques (documents INRS) et ateliers pratiques permettant aux participants de s'initier aux méthodes de diagnostic des risques.
Préparation à la conduite d'entretiens.
Recueil d'observation en situation, analyse de situation d'accidents, analyse et rédaction de comptes rendus en situation d'incident et d'accident.

Suivi, évaluation de la formation :

QCM ou étude de cas/mise en situation

Validation et sanction de la formation :

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée : 5 jours, soit 35 heures

Horaires prévisionnels : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu et moyens techniques : La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : entre 4 et 12 stagiaires

